



**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL DE L'OCI  
SUR  
LES QUESTIONS DE L'INFORMATION  
PRESENTE A LA  
40<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ETRANGERES  
CONAKRY – REPUBLIQUE DE GUINEE**

**09-11 DECEMBRE 2013  
06-08 SAFAR 1435 H**

Le présent rapport met en exergue les principaux points afférents aux questions de l'information que traite le Secrétariat général de l'OCI ainsi que les efforts déployés et les dispositions prises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées par la 9ème session de la Conférence islamique des ministres de l'Information, tenue dans la capitale gabonaise, Libreville, du 17 au 20 avril 2012, compte tenu des résolutions adoptées par la 8ème session de la Conférence islamique des ministres de l'Information, tenue à Rabat, Royaume du Maroc, du 25 au 28 janvier 2009. Ces deux conférences ont constitué une étape importante dans le processus de réforme et de modernisation entrepris par le Secrétariat général en application des résolutions du 3ème sommet islamique extraordinaire, tenu à Makkah al-Moukarramah en décembre 2005. Ce rapport souligne également le besoin pressant de consacrer la coopération entre les États membres en vue d'affermir le rôle de l'OCI et des États membres pour soutenir l'action islamique commune, notamment en matière d'information.

La neuvième session de la Conférence islamique des ministres de l'information, qui s'est tenue à Libreville, au Gabon, du 17 au 20 Avril 2012, a adopté de nouvelles résolutions qui ont été approuvées lors de la trente-neuvième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue du 15 au 17 Novembre 2012 à Djibouti. Le Département de l'information du Secrétariat Général a entamé la mise en œuvre de ces résolutions en coordination avec les États membres. Dans son communiqué final, la quatrième session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet réunie à Makka Al Moukarrama, les 14 et 15 août 2012, sous le thème «*Renforcement de la solidarité islamique*», a souligné que les médias assument une lourde charge dans la réalisation des objectifs de la solidarité islamique sur la base des principes de responsabilité ; elle a invité les États membres à assurer la mise en œuvre des dispositions des résolutions antérieures du COMIAC (Comité permanent pour les Affaires culturelles et de l'information, issu de l'Organisation) et des résolutions de la Conférence islamique des Ministres de l'Information.

La trente-neuvième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Djibouti du 15 au 17 novembre 2012 et la douzième session de la Conférence islamique au Sommet, tenue au Caire, République arabe d'Égypte les 6 et 7 février 2013, ont entériné les résolutions de la neuvième session de la Conférence islamique des ministres de l'Information. Il s'agit de jalons importants dans le processus de réforme et de modernisation entrepris par le Secrétariat Général, en application des résolutions de la troisième session extraordinaire du Sommet islamique, tenue à Makka Al Moukarrama en décembre 2005.

Le Secrétariat général de l'Organisation de coopération islamique, représenté par son Département de l'information, a tenu une réunion à participation non limitée au niveau des experts, à son siège à Djeddah, les 25 et 26 février 2013, pour discuter de

la l'action médiatique orientée vers l'extérieur, à la demande faite par les ministres de l'information au cours de la neuvième session de l'appel des ministres de l'information qui avaient invité le Secrétariat général par la résolution n° 2/9-INF (*sur le déploiement médiatique à l'étranger à travers un plan médiatique intégré avec l'apport des Etats membres et des groupes d'ambassadeurs dans les capitales mondiales les plus importantes*) à mettre en place les mécanismes requis pour la mise en œuvre de cette résolution.

La réunion a formulé d'importantes recommandations portant notamment sur l'approbation et la mise en œuvre du document présenté par le Département de l'information du Secrétariat Général, intitulé «*Proposition pour la création de mécanismes visant à corriger l'image donnée de l'Islam et des musulmans en Europe et en Amérique du Nord*». La réunion a également approuvé la proposition de l'Etat du Koweït sur la création d'un Fonds Waqf pour défendre l'Islam et ses valeurs et choses sacrées avec le soutien des Etats membres de l'Organisation et du secteur privé. Les revenus de ce Fonds, à caractère de Waqf d'investissement et établi au Koweït, seront utilisés pour interagir avec les médias extérieurs, au sujet des questions relatives à la lutte contre l'islamophobie, afin de corriger l'image déformée que l'on donne de l'Islam et de défendre la Religion islamique, ses valeurs, ses choses sacrées et ses symboles.

La neuvième session de la Conférence islamique des ministres de l'information a adopté la résolution n° 6/9-INF *sur la proposition d'un programme d'information dédié à la mise en valeur de la place et du rôle du continent africain dans le monde musulman*. Ce programme comprendra la tenue d'un forum d'information ; la production d'un film documentaire autour du potentiel et des opportunités d'investissement dans les pays africains membres de l'Organisation ; le lancement d'une campagne d'information sur le projet de chemin de fer reliant Dakar à Port Soudan et l'organisation de visites pour les journalistes dans certains pays africains.

Pour la mise en œuvre de cette résolution, le Secrétariat général de l'Organisation, représentée par son Département de l'information, a tenu une réunion à participation non limitée au niveau des experts, à son siège à Djeddah, les 25 et 26 février 2013. La réunion a recommandé de tenir, à cet effet, un forum d'information de deux jours en Tunisie, au Maroc, aux Emirats Arabes Unis ou dans tout autre pays qui souhaiterait accueillir cette manifestation, afin de mettre en évidence les capacités et les opportunités d'investissement du continent africain et de les présenter aux médias à l'intérieur et à l'extérieur dans le monde musulman. Dans tous les cas, le forum devrait avoir lieu avant la dixième session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information.

La neuvième session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information a salué les manuels de formation des journalistes et des communicateurs visant à redresser l'image tronquée et les stéréotypes donnés de l'Islam et des musulmans et véhiculés par les médias occidentaux, manuels proposés par l'ISESCO. Elle a invité les États membres à les mettre en œuvre en coordination avec le secrétariat général et l'ISESCO.

Dans ce contexte, le Secrétariat Général représenté par son Département de l'information, a tenu une réunion sur la coordination des médias avec des organes relevant de l'Organisation, le 14 mai 2013 au siège de l'OCI à Djeddah. Seules l'Agence islamique internationale de presse et la Banque islamique de développement y ont pris part, les autres institutions invitées s'étant absentes. La réunion a recommandé d'intensifier la coordination entre le Département de l'information et ces institutions au sujet de l'information. Les dites institutions ont tenu une réunion de coordination au siège du Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (IRCICA) à Istanbul, immédiatement à l'issue de la Conférence islamique internationale de l'information sur l'islamophobie, qui avait été accueillie par la Turquie à la fin de 2013.

Par ailleurs, les groupes Ambassadeurs de l'OCI ont été invités à consolider les relations entre institutions de la société civile, à accorder un intérêt particulier à l'information et à coordonner leur action, en invitant les bureaux de l'Organisation à Genève, New York et Bruxelles à s'intéresser à l'activité des médias et à coordonner leur action pour illustrer l'importance du rôle joué par l'OCI dans divers fora médiatiques internationaux.

Afin d'activer le secteur de l'information et de la communication de l'Organisation, le Secrétariat Général a adressé une note aux États membres les exhortant à accorder de l'intérêt aux programmes et activités de l'OCI et du Secrétaire général et de leur allouer un plus grand espace dans les journaux et les moyens audiovisuels.

La neuvième session de la Conférence islamique des ministres de l'information a, en principe, approuvé le projet de lancement d'une chaîne satellitaire sous l'égide de l'OCI et la création d'un comité des États membres à participation non limitée ayant pour mandat d'examiner tous les aspects de ce projet. Le Secrétariat général a invité tous les États membres à une réunion au niveau des experts à son siège à Djeddah le 23 et 24 février 2013 pour discuter des aspects techniques de la question. La réunion a recommandé l'adoption du document présenté par le Département de l'information du Secrétariat Général de l'Organisation sur le lancement de la chaîne satellitaire de l'OCI, après l'introduction des amendements proposés par les délégués des États membres. Un Conseil consultatif pour la chaîne satellitaire composé de 15 pays (représentant les trois zones géographiques des pays membres

de l'Organisation, élus en alternance, au cours de chaque session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information), en plus de l'État de Palestine en tant que membre permanent, du Secrétariat général de l'OCI, de l'Union des radiodiffusions islamique (IBU) et du Forum des autorités de régulation de la radiodiffusion des États membres de l'OCI (IBRAF). Un Conseil d'administration de la chaîne satellitaire de l'OCI composé du secteur privé a été également mis en place. Le conseil d'administration assure la totale supervision de la chaîne et est responsable devant le Conseil consultatif de la chaîne en ce qui a trait à la politique générale de celle-ci qui a pour mission de réaliser les objectifs inscrits à la Charte de l'OCI. Un comité spécial chargé de suivre le processus de lancement de la chaîne de l'OCI a été mis sur pied. Composé de l'Afghanistan, de l'Iran, de la Turquie, de l'Arabie Saoudite, du Sénégal, du Gabon, de la Palestine, du Qatar, de l'Égypte et de la Mauritanie, en plus du Secrétariat général de l'OCI, le comité a tenu sa première réunion au siège du Secrétariat général le 12 mai 2013. Il a, alors, salué les propositions importantes faites par le Secrétariat Général au sujet de la commercialisation de chaîne au niveau du secteur privé et a recommandé de se réunir en marge de la prochaine session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information. Les délégations des pays participants ont entendu une communication de la délégation de la République de Turquie sur l'expérience de la chaîne Euronews qui pourrait bénéficier à celle de l'Organisation.

Il a été demandé d'engager des journalistes spécialisés dans les bureaux de l'Organisation à l'étranger et d'ouvrir des bureaux d'information au sein des États membres, afin de renforcer la coordination et la coopération entre l'Organisation et les États membres dans le domaine médiatique.

En outre, il a été décidé de créer un «forum des journalistes de l'OCI», qui va permettre de réunir les journalistes, de consolider les liens entre eux et de renforcer les relations de coopération et de partenariat avec les fédérations internationales des médias. Ce forum, que la Turquie a demandé officiellement d'en abriter le siège et s'est engagée à prendre ses besoins en charge, sera une importante source au service de l'action islamique commune, contribuant à rationaliser le travail des médias, à dégager des visions utiles dans le secteur des médias des États membres et à diffuser les nouvelles et les informations à travers les médias islamique de manière efficace et rapide. A cet égard, il a tenu une réunion technique en Turquie les 24 et 25 juin 2013 pour débattre du projet de charte du forum des journalistes de l'OCI à l'issue de laquelle, le projet de charte a été approuvé.

Le Département de l'information a également préparé un programme médiatique spécial prévoyant plusieurs projets d'information, y compris la tenue d'une conférence internationale des médias islamiques à Istanbul en Turquie les 12 et 13

septembre 2013 pour discuter de plusieurs questions, telles que l'islamophobie vue sous l'optique médiatique et juridique.

Le Département de l'information a également organisé, les 15 et 16 Février 2012 à Bruxelles en Belgique, un atelier en ligne avec l'esprit des résolutions portant sur les médias sous le thème «défigurations de l'Islam et des musulmans pratiquées par les médias: recherche de solutions». L'atelier qui s'est penché sur l'exacerbation du phénomène de l'islamophobie dans les médias occidentaux a eu un important écho et un impact significatif dans les milieux occidentaux et islamiques. L'atelier a abordé la question de l'impact du recours au mensonge et à la déformation dans de nombreux médias occidentaux et l'influence des stéréotypes promus par ces médias sur l'Islam et les musulmans dans le monde occidental.

Le département de l'information du Secrétariat général suit également la mise en œuvre de la campagne visant à corriger l'image dénaturée de l'Islam et des musulmans dans le monde occidental. A cet égard, une visite a été effectuée à l'Etat du Koweït et à l'Etat du Qatar pour examiner les modalités de soutien à apporter à cette campagne. En outre, des notes ont été adressées à ce propos aux Etats membres et aux organisations de la société civile.

Dans le cadre des efforts visant à faire connaître l'OCI aux citoyens de ses Etats membres, le Secrétariat Général a reçu de bonnes nouvelles indiquant que des pays comme la République des Maldives et le Burkina Faso ont donné le nom de l'Organisation à des rues et places locales. À cet égard, nous renouvelons l'invitation à tous les États membres, afin de parachever la mise en œuvre de la résolution adoptée par les trente-neuvième et trente-huitième sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères, les appelant à donner le nom de l'OCI à des rues et places principales dans leurs capitales.

Le Département de l'information voudrait à nouveau demander aux États membres de lui fournir les bases de données relatives à leurs moyens d'information et aux journalistes qui y servent (agences de presse, chaînes de télévision satellitaires, journaux, magazines, radios, presse électronique).

S'agissant de l'appui des médias à la cause palestinienne, la neuvième session de la Conférence islamique des ministres de l'information et la trente-neuvième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères ont invité les États membres à fournir une aide d'urgence à l'Etat de Palestine pour soutenir la reconstruction et le renforcement des capacités du ministère palestinien de l'Information, de l'Autorité de la Radio et de la Télévision de la Palestine et de l'Agence palestinienne d'information, "Wafa". Elles ont également demandé aux Etats membres et à leurs

médias de continuer à sensibiliser l'opinion publique à la cause de la Palestine à travers la couverture de tous les aspects du vécu quotidien des palestiniens.

Les Etats membres ont par ailleurs été invités à nouveau à soutenir l'équipe d'intervention informatique d'urgence de l'OCI. Ils ont été aussi exhortés à tirer profit des programmes de formation qu'offre cette équipe, afin d'échanger les expériences dans le domaine de la sécurité informatique et à lui apporter leur soutien de manière à ce qu'elle puisse continuer ses activités et s'acquitter pleinement de sa mission.

Un Forum des autorités de régulation de l'audiovisuel dans les Etats membres de l'OCI a été créé à la neuvième session de la Conférence islamique des ministres de l'information tenue au Gabon. Dans le cadre de l'exercice de ses activités, le Secrétariat général a abrité à son siège de Djeddah, les 2 et 3 Octobre 2012, la deuxième réunion du Forum des autorités de régulation de l'audiovisuel dans les Etats membres de l'OCI, devenu une institution autonome, appelée en anglais : "OCI Broadcasting Authorities Forum (IBRAF)". Cette réunion a adopté la Charte du forum. La Charte et le rapport de la réunion ont été transmis à toutes les autorités de régulation de l'audiovisuel fondatrices et non-fondatrices. Ces dernières étant considérées comme membres fondateurs à moins qu'elles récuser cette qualité avant le 31 décembre 2012

Les Etats membres ont été exhortés à appuyer le Fonds mondial de Solidarité Numérique, à appliquer le principe du "1% pour la solidarité numérique" et à consentir au Fonds des contributions financières volontaires exceptionnelles. Ils ont également été invités à fournir cinq cent mille ordinateurs pour les pays les moins avancés de l'Organisation.

S'agissant du «code déontologique des organes d'information dans les Etats membres de l'OCI », le Secrétariat général a, pour la deuxième fois communiqué aux Etats membres un mémorandum avec le projet de Code, afin que celui-ci soit étudié par des spécialistes juridiques et médiatiques qui devraient lui faire part de leurs points de vue et suggestions. Nous attendons toujours les réactions des États membres à cet égard.

En ce qui concerne le soutien aux institutions de l'action islamique commune, l'accent a été mis sur la restructuration de l'Agence islamique internationale de presse (IINA) et de l'Union des radiodiffusions islamiques (IBU), tel qu'adopté par la huitième session de la Conférence islamique des ministres de l'information et l'Assemblée générale des deux organes. Les États membres ont été invités à s'acquitter de leurs contributions au budget de l'IINA et de l'IBU, à contribuer aux

travaux de ces institutions de manière efficace et à profiter des services qu'elles offrent.

Le Secrétariat général de l'OCI, représenté par le Département de l'information, souhaite que soit parachevée la mise en œuvre de toutes les résolutions relatives aux questions de l'information, en application des recommandations pertinentes de la quatrième session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet.

-----

rap-INFO  
Belfkih/Lemine/Keita